RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

FORMULAIRE

Prêt avance mutation ne portant pas intérêt (également appelé Prêt avance rénovation - PAR +) : formulaire Entreprise Performance énergétique globale

Le formulaire se trouve en **annexe 3** de l'arrêté. Ce formulaire est à imprimer. L'emprunteur doit le faire compléter par les entreprises qui vont réaliser les travaux. L'emprunteur doit ensuite le remettre à l'établissement ou à la société qui finance le prêt avance mutation ne portant pas intérêt, avec les documents mentionnés sur le formulaire.

Rappel

Ce formulaire concerne **uniquement** les travaux améliorant la performance énergétique globale du logement.

Remplir le formulaire (https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=4C6syfMtokfa8miexe3UOoAoRRi6pAbnz2YUTOzzZrk=)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R69825/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Prêt avance mutation ne portant pas intérêt (également appelé Prêt avance rénovation - PAR +) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38425)

Émetteur du formulaire administratif : Ministère chargé du logement
Vérifié le 30 décembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)